

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 28 août 2024

Service : Direction générale
Agent traitant : LGRA

Objet : Direction générale - Prise d'acte de la modification de la composition des groupes politiques du Conseil communal

LE CONSEIL COMMUNAL,

Lequel renvoie particulièrement, en ses articles L1123-1 § 1^{er}, L1122-34, L1123-1 § 2, L 1123-14 et L1122-6, à la notion de « *Groupe politique* » :

- L1123-1 § 1^{er} : « *Le ou les conseiller(s) élu(s) sur une même liste lors des élections constituent un groupe politique dont la dénomination est celle de la liste.* » ;
- L1122-34 (commission communale) ;
- L1123-1 § 2 (pacte de majorité) ;
- L1123-14 (motion de méfiance) ;
- L1122-6 (remplacement en congé parental) ;

Vu la circulaire du 23 octobre 2018 relative à la validation et à l'installation des Conseillers communaux et du Collège communal, à l'exception des communes de la Communauté germanophone ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 (20181203.02) vérifiant et validant les pouvoirs des Conseillers communaux élus ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 (20181203.03) relative à la prestation de serment et à l'installation des Conseillers communaux ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 (20181203.04) prenant acte des désistements de Mesdames Vincianne PIRARD et Noémi JAVAUX du mandat de Conseiller communal qui leur a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 et installant, respectivement, Messieurs Benoît LALOUX et Jacques BAIBAI dans leur fonction de Conseiller communal en remplacement de Mesdames Vincianne PIRARD et Noémi JAVAUX ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 (20181203.05) prenant acte de la composition des groupes politiques composant le Conseil communal ;

Vu sa délibération de ce 3 décembre 2018 (20181203.13) validant les pouvoirs de Madame Madeleine HAESBROECK-BOULU en qualité d'Échevine et la désignant en qualité de remplaçante de Monsieur

l'Échevin Laurent BURTON ;

Vu sa délibération du 28 août 2019 (20190828.04) déclarant Madame Isabelle DORBOLO installée dans sa fonction de Conseillère communale en remplacement de Monsieur Laurent BURTON ayant démissionné du mandat qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 ;

Vu sa délibération du 28 août 2019 (20190828.06) prenant acte de la modification de la composition des groupes politiques composant le Conseil communal ;

Vu sa délibération du 24 juin 2020 (20200624.04) déclarant Monsieur Gilles GUSTIN installé dans sa fonction de Conseiller communal en remplacement de Madame Caroline LEIDGENS ayant démissionné du mandat qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 ;

Vu sa délibération du 24 juin 2020 (20200624.05) prenant acte de la modification de la composition des groupes politiques composant le Conseil communal ;

Vu sa délibération du 16 décembre 2020 prenant acte de la démission de Madame la Conseillère Carole COUNE du groupe politique GENERATIONS, conformément à l'article L1123-1 dudit Code ;

Vu sa délibération du 16 décembre 2020 prenant acte de la modification de la composition des groupes politiques composant le Conseil communal ;

Vu sa délibération du 20 décembre 2023 (20231220.02) prenant acte du désistement de Messieurs et Madame Benoît CATIN, Antoine OLBRECHTS et Stéphanie BRICTEUX du mandat de Conseiller communal qui leur a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018. ;

Vu sa délibération du 20 décembre 2023 (20231220.04) déclarant Madame Marie-Jeanne PAHAUT-GILLOTEAUX installée dans sa fonction de Conseillère communale en remplacement de Madame Madeleine HAESBROECK-BOULU ayant démissionné du mandat qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 ;

Vu sa délibération du 20 décembre 2023 (20231220.05) prenant acte de la modification de la composition des groupes politiques composant le Conseil communal ;

Vu sa délibération du 28 août 2024 (20240828.04) déclarant Monsieur Denis DEVIVIER installé dans sa fonction de Conseiller communal en remplacement de Madame Fiona KRINS ayant démissionné du mandat qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 ;

Considérant qu'il est opportun d'acter la modification des groupes politiques du Conseil communal tels qu'ils résultent du scrutin du 14 octobre 2018, de ses modifications subséquentes et de cette dernière délibération du 28 août 2024 (20240828.04) ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

PREND CONNAISSANCE,

De la modification de la composition des groupes politiques composant le Conseil communal :

UP ! – 17 membres

Monsieur BACQUELAINE Daniel
Madame ELSÉN Sabine
Madame THANS-DEBRUGE Anne
Monsieur GRISARD de la ROCHETTE Didier
Monsieur VERLAINE Dominique
Monsieur JEUNEHOMME Alain
Monsieur RADERMECKER Laurent
Madame GUYOT Caroline
Madame ROLAND-van den BERG Carine
Monsieur LHOEST Bruno
Monsieur BRUNDSEAUX Olivier
Madame CHAPELLE-LESPIRE Marie-Louise
Monsieur LALOUX Benoît
Madame DORBOLO Isabelle
Monsieur GUSTIN Gilles
Madame PAHAUT-GILLOTEAUX Marie-Jeanne
Monsieur DEVIVIER Denis

GENERATIONS – 6 membres

Monsieur NOEL Axel
Madame DEMONTY Camille
Monsieur THELEN Lionel
Madame LATIN-GAASCHT Colette
Monsieur CLOSE-LECOCQ Jean-François
Monsieur BAIBAI Jacques

DéFI – 3 membres

Monsieur GRONDAL Olivier
Madame LACROSSE Anne-Catherine
Monsieur PIEDBOEUF Pascal

Madame la Conseillère Carole COUNE siège en tant qu'indépendante.